



PRÉFET DU NORD

Sous-préfecture de Valenciennes  
Bureau du développement territorial

**NPNRU Bleuse Borne / Faubourg de Lille – projet d'aménagement de l'îlot cour Lefebvre à Anzin**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

Le public est informé qu'en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2023 soumet le projet **NPNRU Bleuse Borne / Faubourg de Lille – aménagement de l'îlot cour Lefebvre à Anzin** aux formalités d'une enquête publique comportant :

- Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de droit commun
- Une enquête parcellaire

**Cette enquête se déroulera en mairie de d'Anzin pendant 16 jours pleins et consécutifs du lundi 9 octobre 2023 9h00 au mardi 24 octobre 2023 17h00 inclus.**

Le projet est porté par l'Établissement Public Foncier pour le compte de Valenciennes Métropole dont la maîtrise foncière sera assurée par l'Établissement Public Foncier de Hauts-de-France.

Au terme de la procédure, le sous-préfet de Valenciennes est compétent pour :

- déclarer le projet d'utilité publique ;
- déclarer cessibles les parcelles nécessaires au projet.

La commissaire-enquêtrice désignée par le Président du Tribunal Administratif de Lille pour conduire l'enquête est :

- Madame Claudie SANNIER, attachée de Préfecture, retraitée.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, déposé en mairie d'Anzin, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations pourront être également adressées, soit par écrit à la commissaire-enquêtrice en mairie d'Anzin, ou sur le courriel suivant : [sp-valenciennes-dup@nord.gouv.fr](mailto:sp-valenciennes-dup@nord.gouv.fr), pour être annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est accessible au public sans limitation de durée à la sous-préfecture de Valenciennes – Bureau du développement territorial – rue Capron, ainsi que sur le site suivant :

<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique/Declarations-d-utilite-publique-2023>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Valenciennes.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Anzin :

- Lundi 9 octobre de 9h00 à 12h00
- Mercredi 18 octobre de 13h30 à 16h30
- Mardi 24 octobre de 14h00 à 17h00

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Madame Camille LAVANANT  
Cheffe de projets opérationnels  
[c.lavanant@epf-hdf.fr](mailto:c.lavanant@epf-hdf.fr)

Les questions relatives à la procédure pourront être envoyées auprès de :

La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole – service foncier :  
[enquetespubliques@valenciennes-metropole.fr](mailto:enquetespubliques@valenciennes-metropole.fr)

À l'expiration du délai d'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront tenus, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la disposition du public, en mairie d'Anzin, et à la sous-préfecture de Valenciennes. Ils seront également mis en ligne, sur le site internet de la préfecture du Nord, à l'adresse suivante :

<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique/Declarations-d-utilite-publique-2023>

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice, en adressant sa demande écrite, à Monsieur le sous-préfet de Valenciennes – Bureau du développement territorial – CS 40469 – 59322 Valenciennes Cedex.

Valenciennes, le 10 juillet 2023  
Le sous-préfet de Valenciennes

  
Guillaume QUÉNET